



MRC de
Témiscouata

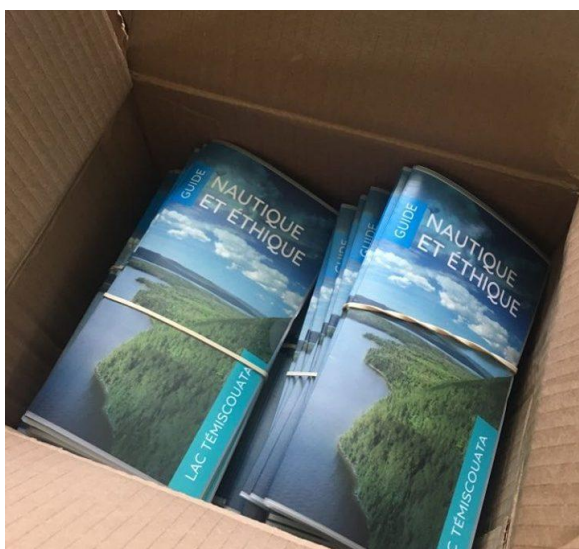
Bilan des 2 premières années d'opération Réseau automatisé de lavages et débarcadères

2024 et 2025

Guillaume Chrétien

Le 19 février 2026

Les premiers constats (2017-2022)



LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS (*Myriophyllum spicatum*) est une plante aquatique présente dans le lac Temiscouata. Elle n'est pas originaire de Québec, mais une fois installée, elle colonise rapidement le milieu. Très envahissante, elle nuit à la santé des lacs et aux activités aquatiques.

CE QUE JE PEUX FAIRE :

LIMITER SA PROPAGATION DANS LE LAC TÉMISCOUATA
 Au fu regardé les bouées sur le lac ? Elles t'indiquent les principales colonies de myriophylle à épis les plus denses pour t'aider à les éviter et ne pas les fragmenter. Lorsque tu es en vue, ne t'approche pas et reste loin de la rive !

ÉVITER SON INTRODUCTION DANS LES AUTRES LACS DE MA RÉGION
 Un simple fragment de myriophylle à épis peut donner naissance à un immense plant, puis, une nouvelle colonie. Assure-toi qu'aucun fragment ne sorte du lac !

LES GESTES QUE JE PEUX EFFECTUER À CHAQUE ENTRÉE ET SORTIE DE LAC

- VÉRIFIEZ** les saies de mon bateau et du vivier.
- BETTER** soigneusement les fragments de la plante installés sur l'équipement de mon équipement : embarcation, remorque, matériel de pêche, etc.
- JETER** les fragments dans une poubelle fermée.
- METTREZ** mon embarcation et ma remorque dans la station de lavage la plus proche. **OU LASSER** sécher, si possible, mon équipement (embarcation, remorque, matériel, etc.) pendant 5 jours.

ATTENTION À L'ENVAHISSEUR!

SAIS-TU QUE plus de 90% du myriophylle à épis est propagé par nos embarcations ?

LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

MYRIOPHYLLE À ÉPIS
 12 à 24 centimètres de hauteur. Écarter les verticilles au 1/3 de la tige.

MYRIOPHYLLE INDIGÈNE
 3 à 4 centimètres de hauteur. Écarter les verticilles au 1/2 de la tige.

POUR INFORMATION :
 MRC de Temiscouata - 418 839 1000
 Parc provincial du Temiscouata - 418 839 1000
 Pour signaler un site de contamination : 1 800 463 2121
 Parc Naturel Régional

OBV du fleuve St-Jean



Les premiers constats (2021-2023)



Station de lavage →

**LAVAGE
D'EMBARCATION
OBLIGATOIRE**

Station de lavage
dans **5 km** →



Mise à jour 6 novembre 2024

Plan d'action sur la gestion de la moule zébrée et autres espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la MRC de Témiscouata – 2022-2025

Action non effectuée
Action en cours
Action terminée
Action reportée
Action annulée

Action	Responsable	Calendrier de réalisation	Ressources	Acteurs secondaires	Biens livrables
	Organisme = nom de la personne	= dates de début et de fin de l'action	= financière, humaine	= Organisme = nom de la personne	= résultats tangibles prévus
Orientation #1 – Élaboration du plan de communication					
1. Identifier les objectifs et les visés de la campagne de communication	- MRC/Équipe interne - Consultant externe	Novembre 2022 – février 2023	- Humaine		- 1 document de travail
2. Établir les montants disponibles pour la campagne de communication pour les 5 prochaines années	- MRC/Préfet	Novembre 2022	- Humaine		- 1 engagement de la MRC de Témiscouata
3. Entrer en contact avec <u>un consultant externe</u> et établir une entente pour la création d'un plan de communication	- MRC/Guilbeume-Christien	Novembre 2022	- Humaine		- 1 entente signée
4. Rédiger un communiqué de presse présentant l'engagement d'investissements sur les 5 prochaines années pour protéger les lacs et cours d'eau contre la moule zébrée	- MRC/Mireille-Morou	Décembre 2022	- Humaine		- 1 communiqué envoyé aux médias et aux partenaires
5. Élaborer le plan de communication + image visuelle – mettre l'emphase sur la moule zébrée	- Consultant externe	Janvier-février 2023	- Financière	MRC/Équipe interne Comité stratégique municipal	- 1 plan de communication en chantier
6. Préparer une lettre d'information à partager aux municipalités, à l'intention des résidents, pour la protection des lacs et cours d'eau, dont sur la moule zébrée	MRC/Guilbeume-Christien - Municipalités - Consultant externe	Janvier 2023	Humaine	Comité stratégique municipal	- 1 lettre rédigée et envoyée dans les comptes de lacs

Les premiers constats (2023)

ATTENTION	
	Eau chaude à forte pression Risque de brûlure

PÉNALITÉ POUR NON-RESPECT DU RÈGLEMENT	
	200\$ À 4 000\$



ARRÊT

LAVAGE OBLIGATOIRE DES EMBARCATIONS PAR RÈGLEMENT MUNICIPAL

Seules les embarcations nettoyées à une station de lavage reconnue peuvent accéder à un lac ou une rivière

Une embarcation doit être nettoyée avant chaque accès à un lac ou une rivière

 MRC de Témiscouata

STATION DE LAVAGE OBLIGATOIRE

- 1 **VIDER** les eaux de votre bateau et du vivier (le moteur, les ballasts, les glacières, etc.)
 - 2 **RETIRER** manuellement les fragments de plantes visibles. Il est important d'inspecter l'ensemble de votre équipement : embarcation, remorque, matériel de pêche ou de plongée, veste de sauvetage, pagaies, etc.
- 
- 3 **JETER** les fragments de plantes aquatiques et les débris dans une poubelle
 - 4 **LAVER À HAUTE PRESSION** afin de nettoyer l'embarcation et les équipements
 - 5 **RÉPÉTER L'OPÉRATION** avant chaque visite d'un plan d'eau



LA MOULE ZÉBRÉE,
NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS.

En 2023, des efforts importants de communications et de sensibilisation ont été réalisés par la MRC

- Les municipalités
- L'OBV du fleuve Saint-Jean
- Le MELCCFP et le MPO

Mais pourtant, très peu de changement d'habitude et de comportement des usagers au Témiscouata...

Des mesures supplémentaires s'imposaient



Implantation des équipements en automne 2023 et printemps 2024

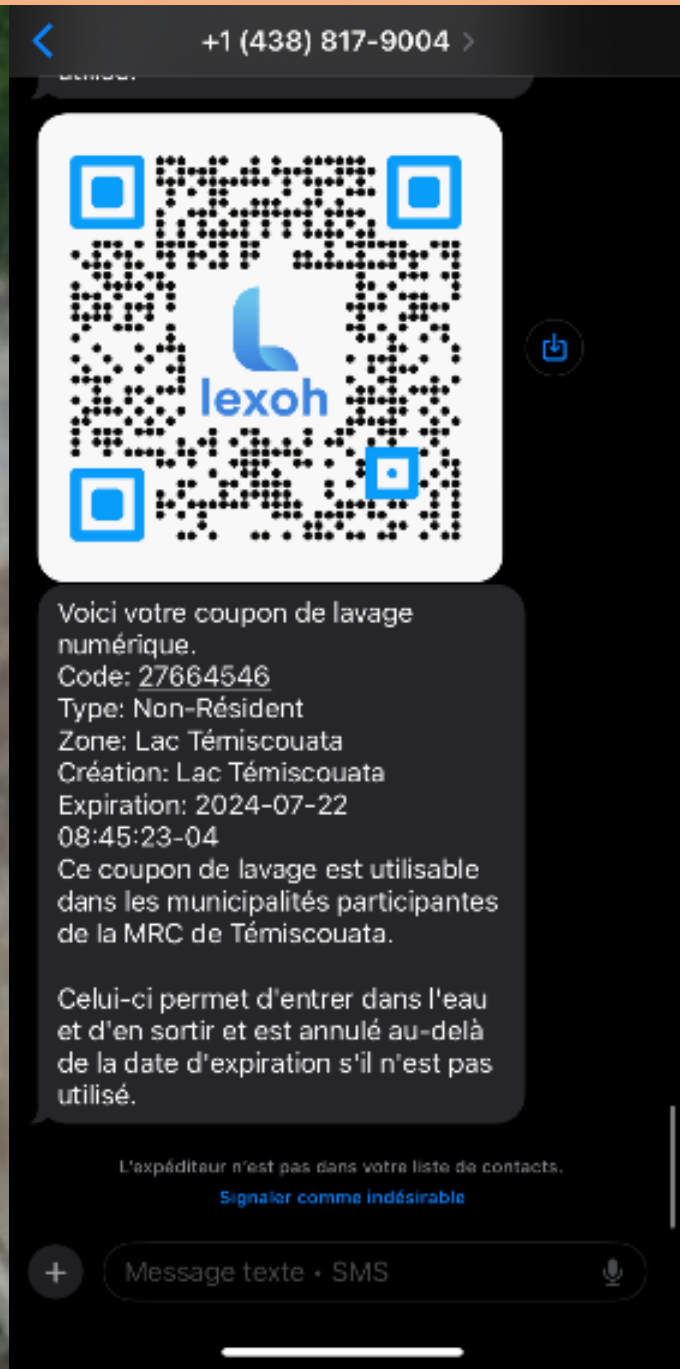


Ouverture des équipements d'automatisation en mai 2024



**PÉNALITÉ POUR
NON-RESPECT
DU RÈGLEMENT**

 **200\$**
À
4 000\$



Ouverture des équipements d'automatisation en mai 2024



Les premiers problèmes durant la saison estivale 2024



Tarification

Tarifs des autorisations (par embarcation)	Résidents ²	Non-résidents
NAVIGATION ANNUELLE		
Certificat d'autorisation à la navigation – embarcation motorisée (avec vignette)	50 \$	s.o.
Certificat d'autorisation à la navigation – embarcation non-motorisée (avec vignette)	0 \$	s.o.
<i>Les certificats d'autorisation à la navigation sont pour les résidents seulement qui mettent leur embarcation à l'eau avant le 1^{er} juin ou qui ont un quai permanent sur un lac.</i>		
Carte annuelle (1 lac) – pour embarcation motorisée seulement	50 \$	250 \$
Carte annuelle (2 lacs et +) (sauf les lacs de Pohénégamook) – pour embarcation motorisée seulement	100 \$	400 \$
<i>Les cartes annuelles sont pour les navigateurs qui entrent et sortent régulièrement d'un lac et qui doivent laver leur embarcation plus d'une fois dans la saison.</i>		
NAVIGATION PONCTUELLE		
Preuve de lavage – embarcation motorisée	25 \$	50 \$
Preuve de lavage – embarcation non-motorisée	0 \$	0 \$

Les saisons 2024 et 2025 en chiffres

	2024	2025
Nombre de stations de lavage automatisées*	9	12
Nombre de débarcadères automatisées*	12	13
Nombre de lavages	7 576	3711**
Nombre de passages	10 426	9921
Cartes annuelle	419	427
Vignettes annuelles ***	2191	3228

*Carte interactive des stations de lavage et débarcadères officiels :

https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=18_3old_u6oHKq-pN7BEueuXHcZ4-TsM&femb=1&ll=47.651426292750955%2C-68.91691503974522&z=10

**Modification aux modalités de lavage

*** Vignettes annuelles motorisées et non-motorisée

Les communications

En 2023 et 2024 :

- Investissement de 10 000 \$/an en publicité
- Contenus vus sur FB : 30 000 personnes
- Campagne publicitaire durant la saison estivale sur CIEL FM, CIBM et Plaisir FM (2 types de messages radio)

En 2025 :

- VIA la stratégie de communication du CRDBSL

Évaluation de la qualité des lavages

- Système de caméra à chaque débarcadère et chaque station de lavage

En moyenne, sur la saison, le pourcentage de la qualité de lavage globale est de 73% en 2024 et de 82% en 2025



Les irritants de 2024

Les changements

- Changement d'habitude = mécontentement
- Manque d'intuitivité pour certaines personnes concernant les bornes multiservices (interfaces graphiques) lors du choix des options
- Manque de stations de lavage à certains endroits

Nouvelle technologie mise en place

- Serveur internet / MAJ problématiques
- Fonctionnement des lecteurs de carte annuelle / codes QR
- ProblèmeS d'imprimantes
- BogueS d'écran
- Manque d'information sur les équipements d'automatisation
- Barrières qui n'ouvrent pas

Centre d'appel 24/7

- Ajustements au courant de la saison lorsque de nouveaux problèmes survenaient

Ajustements réalisés en 2025

Interface graphique de la borne multiservice

- Interface graphique simplifiée
- Ajustement format preuve de lavage
- Tête d'imprimante
- Ajustement options de temps de lavage (5, 7 et 10 minutes)

Barrières

- Levée automatique des barrières en cas de déconnexion du serveur
- Éclairage des bandes DEL des bras de barrières
- Programmation des boucles de détection dans le sol

Gestion

- Vignettes
- Panneaux de sensibilisation existants
- Calendrier d'entretien des équipements pour les municipalités
- Procédures du centre d'appel
- Horaire de garde de fin de semaine



Et le travail continu en 2026 !

- Modifications mineures à la réglementation
- Modifications mineures à l'interface graphique de la borne multiservice et au graphisme extérieur
- Modification du design de la vignette annuelle
- Optimisation de la communication et de la sensibilisation (**un.e chargé.e de communication est une personne essentielle au processus!**)
- Optimisation des équipements de lavage
- Installations de panneaux régionaux à l'entrée de la MRC
- Changement de fournisseur du centre d'appel

Conclusion

- Une première saison difficile à passer, surtout due aux changements d'habitude
- Période de rodage difficile
- **Il faut écouter et prendre en note les commentaires**
- Système en évolution continue
- La sensibilisation et la communication sont essentielles, mais il importe de se munir de règlements et de méthode de contrôle du règlement

Constat en fin de saison 2025 :

- Les usagers ont pris l'habitude, la stratégie de communication est établie
- Assurer une présence de fin de semaine demeure essentiel

Le but ultime ...

Que dans 10 ans, le lavage des embarcations soit intégré au point que les actions de contrôle ne soient plus nécessaires.

MRC de Témiscouata

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 101
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0
418-899-6725 # 4422
gchretien@mrctemis.ca

Page internet : Moulezebree.info

Gabarit de règlement disponible

Présentation disponible

Carte interactive : https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=18_3old_u6oHKq-pN7BEueuXHcZ4-TsM&femb=1&ll=47.651426292750955%2C-68.91691503974522&z=10

Annexe

La MRC de Témiscouata demeure disponible pour tout besoin de rencontre et de présentation

Annexe - Retour sur la démarche

Automne 2021 – Priorité de la MRC de réaliser des actions pour la protection des lacs et rivières au Témiscouata

Été 2022 – Actions de sensibilisation accrue

Septembre 2022 – Découverte de la moule zébrée dans le lac Témiscouata

Décembre 2022 – Adoption par le conseil de la MRC du *Plan d'action sur la gestion de la moule zébrée et autres espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la MRC de Témiscouata – 2022-2025* (80 actions)

Février à mai 2023 – Réalisation d'une étude d'avant-projet pour l'implantation d'un réseau d'automatisation, obtenir des dessins techniques et estimation des coûts de réalisation du projet

Juin 2023 – Processus d'appel d'offres public

Août 2023 – Définition d'un fournisseur pour l'acquisition et l'implantation des équipements physiques et de la technologie informatique

Octobre 2023 à mai 2024 – Travail de conception informatique, aménagement des sites et implantation des équipements automatisés

Juin 2024 – Mise en service progressif du réseau d'automatisation

Annexe - Retour sur la démarche (suite)

Octobre 2024 – Fin des opérations de la première saison et prises en considération des éléments réglementaires et d'automatisation à améliorer

Janvier à mars 2025 – Modifications réglementaires et de fonctionnement des équipements d'automatisation

Mai à octobre 2025 – Opération de la 2^e saison du réseau d'automatisation